



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2311-0167/03/2019-020 Pr (corr. : Françoise Boelens)  
Réf. DU : 16/PFU/1698659  
Réf. CRMS : AA/JMB/UCL20260\_636\_Chênes\_125  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

**Objet : UCCLE. Avenue des Chênes, 125 : Royal Racing Club de Bruxelles.**  
Demande de permis unique portant sur la restauration de la tribune.  
**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/03/2019, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 3/04/2019.

Étendue de la protection

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11/02/2010 classe comme monument certaines parties du Royal Racing Club de Bruxelles sis avenue des Chênes 125 à Uccle. Sont protégés : la totalité de la tribune en béton, les façades et toitures du cottage, le portique d'entrée situé chaussée de Waterloo, les façades, toitures et la structure intérieure du clubhouse.

Historique et description du bien

Le Royal Racing Club est un club de sport fondé en 1890-1891, dédié à l'origine à l'athlétisme et au football, intégrant ensuite le tennis et le hockey. Plusieurs bâtiments d'époques différentes occupent le terrain. La tribune en béton armé de dix travées, qui date de 1903 et est due aux architectes Reilig et Hauman, est la construction la plus ancienne du site; il s'agit même d'une des plus anciennes tribunes en béton armé connue à avoir été préservée dans un état quasi intact. Il faut préciser que la toiture en tôle ondulée n'est pas d'origine. Elle repose sur des portiques en béton dont les structures verticales se caractérisent par leur effilement et leur mouluration soignée. Les faces latérales sont constituées de fins châssis en acier; ceux-ci sont fortement rouillés et ont partiellement disparus. Jadis vitrés, ils sont actuellement pourvus d'ondulés transparents. Devant la tribune se trouve des garde-corps en béton armé imitant des troncs et des branches d'arbres (rocaïlle). Au centre de la tribune, à hauteur des sièges réservés aux spectateurs, on peut lire les lettres « RCB » également réalisées en imitation de bois. L'arrière de la tribune a été modifiée, sans doute en 1941 : des contreforts ont été ajoutés pour renforcer le mur de soutènement des jardins situés plus haut.

Historique de la demande

Il s'agit de la première demande de travaux sur le site depuis son classement en 2010.

La CRMS avait émis un avis préalable en sa séance du 4/12/2013 sur un dossier qui n'abordait que la problématique de la stabilité de la tribune, sans intégrer la dimension patrimoniale. Elle avait dès lors demandé de compléter le dossier avec une étude historique appliquée à l'objet des travaux, c'est-à-dire

1/4



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

la tribune, une analyse globale (incluant les faces latérales, la toiture, les balustrades en rocaille, les finitions,...), un diagnostic des pathologies et insisté pour un suivi minutieux par la DBC. Une nouvelle équipe fut alors désignée par le demandeur et fournit les études et diagnostics nécessaires à l'actuelle demande de travaux.



©BUP-DPC, 2016

#### Analyse de la demande

La tribune souffre de problèmes de stabilité et de conservation. Les études préalables et les relevés des structures ont permis de mettre en évidence les désordres suivants :

- Les déformations des colonnes : la présence d'un hors-plomb de maximum 19 à 23 cm. Cette inclinaison est la plus prononcée au centre de la tribune et a tendance à diminuer vers ses extrémités. Les experts en stabilité ont vérifié que ces déformations n'entraînaient pas de désordre global de la structure et pouvaient rester conservées en position.
- Les déformations du mur du fond de la tribune contre terre : des jardins sont situés plus haut (talus), à l'arrière de la tribune. C'est la partie centrale du mur qui a subi la plus forte déformation par rapport aux parties les plus latérales, due à la poussée des terres. Des renforts, sorte de culées reliées par deux poutres horizontales, ont été ajoutés probablement en 1941. Les relevés démontrent qu'à ce jour ce mouvement paraissait stabilisé. Ce mur pâtit par contre d'une forte humidité. Il est prévu d'organiser une meilleure évacuation des eaux de ruissellement en posant un réseau de barbacanes à travers le mur et un nouveau système d'égouttage longeant la coursive supérieure, cachée par un nouveau mur à construire environ 50 cm devant le mur existant, recréant ainsi un plan uniforme plus conforme à la situation d'origine.

2/4



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Le basculement des portiques : l'absence de contreventement diminue la résistance aux poussées du vent et à l'éventuel surpoids provoqué par la neige. Les relevés mettent en évidence une tendance à se déformer horizontalement. Les portiques en béton étaient jadis couverts de pannes et d'une toiture en bois. Cette toiture en bois a ensuite été remplacée par des tôles ondulées, qui n'ont pas la rigidité suffisante pour assurer un contreventement. Le projet prévoit le retour à la composition ancienne, avec une étanchéité en zinc à tasseaux. Les voliges, utilisées pour la pose des feuilles de zinc, auront ici un rôle structurel. Le plancher de sous-toiture sera surdimensionné de 5 cm d'épaisseur occasionnant un surpoids résiduel par rapport aux forces du vent et de la neige; il sera posé en diagonale formant ainsi un chevronnage sous l'étanchéité pour mieux assurer sa fonction de contreventement et réalisé en mélèze afin de garantir leur pérennité structurelle et esthétique.
- Éclatements et fissures des bétons armés âgés : ces problèmes inévitables pour des bétons datant de 1903 sont dus à la carbonatation des bétons et à la corrosion des armatures. Les analyses rapportent que le béton est de bonne qualité et ne nécessite que des réparations ponctuelles. Des réparations traditionnelles sont décrites :
  - o nettoyage,
  - o auscultation pour localiser les parties non adhérentes,
  - o enlèvement des parties endommagées,
  - o traitement des armatures,
  - o compléments à réaliser avec un mortier modifié avec des polymères,
  - o application d'un traitement de protection.
- Les gradins construits en briques cimentées : certains escaliers ont disparu ou ont été raccourcis. Il est prévu de les rétablir dans leur position initiale, afin de favoriser une meilleure gestion de la circulation des spectateurs et de leur éventuelle évacuation.
- Les garde-corps en faux branchage (rocaille) : une analyse détaillée précise les degrés d'endommagement des différents éléments. Souvent en état de dégradation avancé, leur restauration est indispensable.
- Les façades latérales : actuellement habillées de plaques de plastique ondulé en guise de vitrage, elles retrouveront leurs fermetures pare-vent faites avec des profils métalliques en forme de T et avec des verres feuilletés clairs ou martelés pour le bandeau intermédiaire. Le retour de toiture sous la rive sera complété par l'auvent périphérique qui fait office de pare-soleil ajouré (voir point suivant).
- Les éléments en bois : les petites barrières situées entre les garde-corps en faux branchage, l'auvent périphérique (formé d'étroites planches de bois placées horizontalement et soutenu par des tirants métalliques reliés aux portiques en béton) ainsi que la structure du plancher et les sièges de la tribune VIP seront reconstitués en bois. Les petits escaliers en bois attachés à la tribune seront restaurés et les escaliers aujourd'hui disparus reconstruits.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Collection cartes postales anciennes ©BUP-DPC

Avis

La CRMS se réjouit de la revalorisation de cet élément singulier du patrimoine immobilier bruxellois, équipement sportif réalisé au moyen d'une technique innovatrice pour l'époque -des portiques en béton- exécutée qui plus est de manière audacieuse -la finesse des fûts des colonnes- dont l'expression est tempérée par l'emploi du répertoire pittoresque pour les garde-corps en faux branchages. Elle émet dès lors un avis favorable sur les postes décrits dans le cahier des charges et détaillés ci-haut.

La CRMS constate que le dossier ne comprend pas d'analyse sur l'aspect et la composition de la couche historique des surfaces de béton, ni de propositions pour ce qui concerne sa restitution. La CRMS demande que des analyses soient effectuées en ce sens pour fonder le traitement final et que ce volet des travaux soit soumis pour approbation à la DPC.

La reconstruction du fronton disparu est reprise sur les plans mais n'est pas détaillée. Les photographies historiques montrent la présence de trois drapeaux (un au centre et un à chaque extrémité) et d'un fronton central présentant le blason cerclé du Club. La CRMS demande que des plans d'exécution précis soient soumis pour approbation à la DPC afin de compléter le dossier.

La CRMS demande par ailleurs que les travaux à la toiture soient précisément coordonnés, échantillonnés et exécutés ainsi que les interventions relatives au second œuvre, c'est-à-dire la restauration des faux branchages et la restitution des éléments de bois, à confier à des artisans spécialisés en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : Madame Françoise Boelens